



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

SELECTION COMMUNE 2008

A.S - E.S - E.J.E.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LIEN SOCIAL

Dominique SCHNAPPER

On ne peut que constater les décalages entre les principes proclamés de l'égalité de tous les individus-citoyens et la réalité des inégalités de conditions économique-sociales ainsi que des discriminations fondées sur les origines historiques ou « raciales » (c'est-à-dire justifiées par l'idée qu'il existe des « races » différentes et inégales). Alors même que les valeurs démocratiques devraient interdire tous les comportements qui traitent inégalement des personnes égales, on a observé et on continue à observer des pratiques qui sont autant de manquements aux valeurs dont se réclament les sociétés démocratiques - de la séparation dans l'espace public des Blancs et des Noirs dans le *deep South* aux Etats-Unis jusque dans les années 1970 à la difficulté des élèves des lycées professionnels d'origine maghrébine à obtenir un stage dans une entreprise, les exemples, inégalement graves, ne manquent pas. C'est sur l'interprétation de ces discordances que les analyses peuvent diverger. Sont-elles inhérentes au principe même de la démocratie et cette dernière doit-elle être, en conséquence, dénoncée et radicalement condamnée, comme le font par exemple les tenants du *Blake power* aux Etats-Unis ? Ou bien s'agit-il des insuffisances et du dévoiement des principes démocratiques qu'il faut conserver à tout prix ? Dans ce cas, la lutte contre les discriminations s'inscrirait dans le combat démocratique lui-même, qui consiste à lutter pour que les sociétés démocratiques soient le moins infidèles possible aux principes qu'elles invoquent pour légitimer leur politique - sachant qu'il existera toujours inévitablement un décalage, inscrit dans l'utopie démocratique, entre la proclamation des principes de l'égalité de tous les citoyens et les réalités de l'ordre et des pratiques sociales.

- 1) *Identifiez et repérez les idées principales du texte ; discutez-les en illustrant votre propos par un ou plusieurs exemples.*
- 2) *Consacrez une page à préciser en quoi votre futur métier est concerné par la question des droits.*

Durée de l'épreuve = 3h30



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

CRITERES DE CORRECTION SELECTION ECRITE
EPREUVE COMMUNE AS / ES / EJE
SESSION 2008

Sur la forme (notée sur 8) :

Orthographe et syntaxe acceptables. Peu de fautes, pas d'abréviations de mots, formulation claire et respectueuse des règles courantes d'expression écrite. (sur 2)

Existence d'un plan simple : introduction, conclusion et parties repérables. (sur 4)

Qualité de l'écriture, présentation générale du texte, respect du nombre des pages (à pondérer selon l'intérêt du contenu). (sur 2)

Sur le fond (noté sur 12) :

Repérage exact des idées principales

Intérêt de la discussion et pertinence des exemples

Existence d'une page précisant l'implication du métier choisi en regard de la question des droits.